

ROZOY FLASH n° 190

Bulletin d'informations communales – 6 décembre 2022



Compte rendu de la réunion du 18 novembre 2022

La séance du Conseil Municipal du 18 novembre, présidée par José FLUCHER, Maire, débute à 20h00, salle des mariages de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : Nicolas FRICOTEAUX – Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Lucienne BÉKALAREK – Martine MAINGAINT – Patricia CARAQUIN – Xavier BOULANDE – Anne-Sophie COLOMBÉ.

Secrétaire de séance :

Marie-Agnès MARCHAND

Absents excusés :

Maurice POULAIN, pouvoir à Sylvain POULAIN,
Jean-René DURTETTE, pouvoir à Patricia CARAQUIN
Marie-Noëlle FRÈRE, pouvoir à Martine MAINGAINT

Agnès JACOB, pouvoir à Marie-Agnès MARCHAND
Olivier THOUANT, pouvoir à José FLUCHER
Christelle BERNAILLE.

Michel DAUTRECQUE, suppléant, est également présent.

Après avoir adopté le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Enfouissement des réseaux électriques rue G.A. Martin,
- Contrat service technique,
- Avancement de grade Adjoint Technique,
- Convention rue du Pont du Rieux,
- Projets éoliens,
- Décision Budgétaire Modificative (D.B.M.),
- Emprunts :
Ligne de trésorerie, TVA 2021-2022, Investissements divers,
- Questions diverses.

Ajouts à l'ordre du jour :

- Loyers garage Thiérache Auto,
- Maîtrise d'œuvre rue de Sedan,
- Acquisition grange rue de Cernival.

DÉLIBÉRATIONS

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES RUE G.A. MARTIN

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est envisagé d'effectuer des travaux d'enfouissement des réseaux électriques rue G.A. Martin dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA (Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne).

Le coût total de l'opération est de 88 521.23 € HT. En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution de la commune s'élève à 55 629.10 € HT.

Le Conseil Municipal décide d'accepter cette proposition et s'engage à verser à l'USEDA cette contribution financière.

CONTRAT SERVICE TECHNIQUE ADJOINT TECHNIQUE

En raison d'un accroissement temporaire d'activités et afin d'assurer le fonctionnement du service technique (plomberie, électricité), le Conseil Municipal décide la création d'un contrat CDD pendant une durée de 12 mois.

Jean Claude DURTETTE occupera ce poste à partir du 1^{er} décembre 2022.

AVANCEMENT DE GRADE ADJOINT TECHNIQUE

Les conditions d'avancement pour passer au grade supérieur par ancienneté sont de justifier d'un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon et de 8 ans de services effectifs dans le grade.

Bruno POULAIN, remplissant ces conditions, peut donc bénéficier de l'avancement de grade par ancienneté et ainsi intégrer le grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal accepte cet avancement de grade à compter du 1^{er} janvier 2023.

CONVENTION RUE DU PONT DU RIEUX

Suite à la mise en place de la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative), la Communauté de Communes nous a contactés pour avoir un numéro d'invariant (identifiant cadastral). De ce fait, une déclaration a dû être faite pour déclarer le logement aux impôts, entraînant une hausse de la taxe foncière.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer l'avenant de la convention.

PROJETS EOLIENS

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur l'implantation d'éoliennes sur plusieurs communes des Ardennes. Compte tenu de la densité déjà importante dans le secteur, il est décidé de donner un avis défavorable.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE (D.B.M.)

A la demande du Trésor Public, le Conseil Municipal vote les opérations d'ordres suivantes qui n'ont pas d'impact sur l'équilibre du budget :

		Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget	
Dépenses de Fonctionnement	023	170 000.00	-35 100.00	134 900.00	Virement à la section Investissement
Dépenses de Fonctionnement	6411	149 000.00	15 000.00	164 000.00	Frais de personnel
Dépenses de Fonctionnement	6533	2 300.00	100.00	2 400.00	Cotisation retraite
Dépenses de Fonctionnement	65541	110 000.00	20 000.00	130 000.00	Fonds de compensation
Recettes de Fonctionnement	021	170 000.00	-35 100.00	134 900.00	Virement de la section Fonctionnement
Dépenses d'Investissement	2313.85	382 322.20	-50 100.00	332 222.20	Terrain de foot
Dépenses d'Investissement	21XX-89	0.00	15 000.00	15 000.00	Achat bâtiment

EMPRUNTS :

LIGNE DE TRESORERIE, TVA 2021-2022, INVESTISSEMENTS DIVERS

Ligne de trésorerie : M. le Maire rappelle à l'assemblée que d'importantes subventions ont été obtenues pour financer les travaux prévus en 2022.

Les travaux seront payés avant leur versement, d'où la nécessité de contracter une ligne de trésorerie d'un montant de 1 700 000 €, remboursable en 2024, qui sera utilisée, en partie, en cas de besoin.

Emprunt TVA : En prévision de l'attente de reversement, en 2023 et 2024, de la TVA par l'Etat suite aux travaux d'investissements de 2021 et 2022, il est décidé de contracter des emprunts de 60 000 € remboursés en 2023 et 125 000 € remboursés en 2024.

Investissements divers : Dans le cadre du financement de différents travaux (Cour des Prés, toiture des haras, Tiers Lieu, annexe de la maison médicale, salle de convivialité), il est décidé de contracter un prêt de 185 000 € sur 15 ans.

M. le Maire est autorisé à faire les demandes auprès des organismes financiers.

LOYERS GARAGE THIÉRACHE AUTO

Suite à une erreur matérielle, 2 loyers concernant le garage Thiérache Auto n'ont pu être encaissés. Du fait du changement de statut d'entrepreneur individuel en société à responsabilité limitée, ceux-ci ne peuvent plus l'être.

Le Conseil Municipal décide d'annuler ces 2 titres d'un montant de 705.26 € (loyers février/mars 2022).

MAITRISE D'OEUVRE RUE DE SEDAN

Pour la conception et la réalisation des travaux de voirie et de traitement des eaux de pluie rue de Sedan, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études.

Le Conseil Municipal décide de confier l'étude à IBTP (Ingénierie du Bâtiment et des Travaux Publics) pour un montant de maîtrise d'œuvre de 8 000 € HT.

ACQUISITION GRANGE RUE DE CERNIVAL

Il est décidé d'ouvrir un crédit d'investissement pour l'achat, par acte administratif, de la grange située rue de Cernival, au prix de 15 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Accueil de loisirs 2023 : le Conseil Municipal accepte d'accorder la même subvention que l'an passé de 2 000 € ainsi que la mise à disposition de locaux.
- M. le Maire annonce la démission de Mme Diane CLIQUE, chargée de mission Petites Villes de Demain. Elle quittera ses fonctions auprès de la Communauté de Communes et de la Mairie le 9 décembre prochain, ayant trouvé un emploi en CDI.

Tour de table

Lucienne BEKALAREK demande l'installation d'un éclairage supplémentaire dans la ruelle qui accède à l'ascenseur de la mairie. Elle demande quand sera ouverte l'annexe de la maison médicale. M. le Maire lui répond que les travaux sont terminés et que l'installation du dentiste est prévue en mars prochain.

Patricia CARAQUIN demande l'installation d'un câble Internet pour la bibliothèque, la gestion des livres étant maintenant informatisée. Elle signale avec plaisir la venue d'une nouvelle encadrante, Mme Brigitte BOURNEZ et lance un appel à bénévolat.

Xavier BOULANDE demande des informations sur l'avancement des travaux de la collégiale. M. le Maire lui donne la réponse suivante :

- fin février 2023, la 1^{ère} tranche sera terminée
- une bâche a été posée sur la toiture côté sud
- à noter qu'il n'y a plus de pigeons à l'intérieur, ceux-ci ayant été éradiqués.

Au sujet du ralentisseur prévu rue Jean Mermoz, il sera installé début 2023.

Il demande la date des vœux 2023 : ce sera le 7 janvier et la galette des rois pour les anciens le 22 janvier.

Michel DAUTRECQUE s'interroge sur le projet de cession du chemin ruelle Saint Laurent (chemin du Bochet). M. le Maire propose que la commune le conserve et l'entretienne.

La séance est levée à 23h00.

INFORMATIONS GENERALES

EMPOISONNEMENT ANIMAUX

Mauvais d'être un chat à Rozoy sur Serre. Cela dure depuis une année : de nombreux chats de compagnie et non des chats errants, disparaissent. Certains sont retrouvés morts, empoisonnés dans le village, d'autres ne sont jamais revenus.

Qui peut bien être assez cruel pour empoisonner ces chats ?

Attention, ce genre d'acte est poursuivi par la loi !

DEJECTIONS CANINES

Dans l'intérêt général de la commune, les déjections canines sont interdites sur la voie publique, les trottoirs, les espaces verts, les espaces de jeux pour enfants. De plus, tout chien circulant sur la voie publique doit être constamment tenu en laisse.

Nous constatons toujours la présence de plus en plus importante, sur les trottoirs et espaces ouverts au public et notamment aux enfants, de déjections canines.

Jusque sur les marches de la mairie !

Quand certains Rostands(es) se sentiront-ils/elles responsables ?

Il serait temps de réagir.



RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI DES DECHETS AU CIMETIERE



Le tri sélectif s'applique aussi au cimetière.

Depuis quelque temps, la municipalité a installé différents bacs à plusieurs endroits dans le cimetière ainsi que des panneaux explicatifs.

Malheureusement, les consignes de tri ne sont pas toujours respectées.

On retrouve régulièrement un mélange de terre, de pots, de plastiques dans le même bac alors que chaque élément doit être collecté différemment.

Parce que chaque petit geste a son importance, nous vous remercions par avance pour votre contribution à cet effort en direction de l'environnement.

Photos panneaux explicatifs et bacs installés dans le cimetière



RAPPEL - NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Fermé au public le mercredi

03.23.98.50.04 - mairierozoy02360@wanadoo.fr



**Fermetures exceptionnelles
Les lundis 26 décembre 2022
et 2 janvier 2023**

RANDONNEES PEDESTRES

Prochaines sorties :

Les mardis 6 et 13 décembre 2022,
et 10 et 24 janvier 2023.

Départ à 14h00, place de l'Europe.

Renseignements au 03.23.90.10.62.



VENEZ ADMIRER LES CRÉATIONS DES ÉLÈVES ROSTANDS !

Exposition jusqu'au vendredi 9 décembre 2022 à l'étage de la mairie de Rozoy-sur-Serre.

Venez élire le plus bel hercier !

Fin des votes jeudi 8 décembre à midi.

Remise des récompenses aux enfants l'après-midi même à 15h30.

DECHETTERIES ROZOY-MONTCORNET

Exceptionnellement, **ouverture le lundi 12 décembre à 15h00** (et non 14h00 comme habituellement).

C.C.A.S.



La distribution des colis de Noël offerts par le C.C.A.S. va se dérouler à partir de mi-décembre.

Si vous avez 68 ans ou plus et que vous n'avez pas reçu votre colis avant Noël, n'hésitez pas à nous le signaler en mairie.

Une boîte de chocolats sera aussi distribuée aux résidents de la maison de retraite.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui participent à ces distributions.

VŒUX

DU CONSEIL MUNICIPAL

José FLUCHER, maire de ROZOY-SUR-SERRE, Nicolas FRICOTEAUX, président du Conseil Départemental, et les membres du Conseil Municipal invitent tous les Rostandes et Rostands à la cérémonie des vœux qui aura lieu le **samedi 7 janvier 2023, à 17h30**, à la salle des fêtes.

GALETTE DES ANCIENS

La galette des anciens aura lieu à la salle des fêtes le **dimanche 22 janvier 2023 après-midi**.

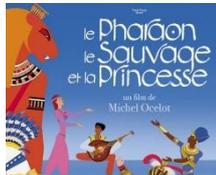
Réservez d'ores et déjà votre après-midi !

Circuit Cinéma Itinérant

La Fédération départementale des MJC de l'Aisne avec l'aimable collaboration des bénévoles vous propose

JEUDI 22 DECEMBRE - 17 H
Salle des fêtes de ROZOY SUR SERRE

1h 23min / Animation
De Michel Ocelot
Par Michel Ocelot
Avec Oscar Lesage,
Claire de La Rue du
Can, Aïssa Maïga
à partir de 6 ans



3 contes, 3 époques, 3 univers : une épopée de l'Egypte antique, une légende médiévale de l'Auvergne, une fantaisie du XVIIIe siècle dans des costumes ottomans et des palais turcs, pour être emporté par des rêves contrastés, peuplés de dieux splendides, de tyrans révoltants, de justiciers réjouissants, d'amoureux astucieux, de princes et de princesses n'en faisant qu'à leur tête dans une explosion de couleur.

JEUDI 22 DECEMBRE 2022 - 20h
Salle des fêtes de ROZOY SUR SERRE

1h 47min /
Thriller, Policier
De Cédric
Jimenez
Par Olivier
Demangel, Olivier
Demangel
Avec Jean
Dujardin, Anaïs
Demoustier,
Sandrine Kiberlain



Une plongée au cœur de l'Anti-Terrorisme pendant les 5 jours d'enquête qui ont suivi les attentats du 13 novembre.

TARIF PLEIN : 5,50 €
TARIF REDUIT : 3,50 €
ABONNEMENT : 4,50 €



* Tarif réduit : - 16 ans, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi

ROZOY INFO Année 2022

Le prochain ROZOY INFO sera distribué en février/mars 2023.

N'hésitez pas à nous soumettre vos idées d'articles (création ou modifications de vos activités commerciales ou artisanales, mise à l'honneur de proches, citoyenneté, sportivité...) et vos photos pour la 1^{ère} semaine de janvier au plus tard.

A déposer au secrétariat de mairie ou par mail :

mairierozoy02360@wanadoo.fr
mamarchand2@gmail.com

CALENDRIER DE L'AVENT

A noter une date supplémentaire pour les enfants :

**Jeudi 22 décembre, résidence Hélistende,
près de la caserne des pompiers, de 14h00 à 16h00.**

CONCOURS DE BELOTE

Organisé par Evi'Danse

Annulé

samedi 10 décembre - 19h00

MANIFESTATIONS A VENIR

Du 4 au 22 décembre	Calendrier de l'Avent	Organisé par ROZOY ANIMATIONS LOISIRS
Mercredi 7 décembre	DECORATION des sapins sur la place par les enfants	Organisée par ROZOY ANIMATIONS LOISIRS
Jeudi 8 décembre	CONCOURS DU PLUS BEL HERBIER Remise des prix à 15h30	Salle à l'étage de la mairie
Samedi 10 décembre	BELOTE - Salle des Fêtes - Inscriptions 19 h - 6 € - Annulé	Organisé par l'association Evi'Danse
Mardi 20 décembre	APRES-MIDI RECREATIF DE NOEL - 14h00 - Salle des Fêtes - Dessin animé - Chocolats	
Jeudi 22 décembre	CINEMA - 17h - Dessin animé - Le Pharaon, le Sauvage et la Princesse CINEMA - 20h - Film policier - Novembre avec Jean Dujardin	Organisé par la section Cinéma du R.A.L. Salle des Fêtes
Samedi 7 janvier	VCEUX du Conseil Municipal - 17h30	Salle des Fêtes
Dimanche 22 janvier	GALETTE DES ROIS pour les aînés - Salle des Fêtes - 14h	Organisée par le C.C.A.S.